

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 08/120 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER
ET A EXECUTER LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DU LYCEEN ET DIVERS TRAVAUX
DE RESTRUCTURATION A LA CITE TECHNIQUE DE MONTESORO - BASTIA**

SEANCE DU 10 JUILLET 2008

L'An deux mille huit, et le dix juillet, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SCOTTO Monika

ETAIT ABSENTE : Mme NATALI Anne-Marie.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002, relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU** la délibération n° 08/001 AC de l'Assemblée de Corse du 7 février 2008 adoptant le Budget Primitif 2008,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs aux travaux de construction de la Maison du Lycéen à la Cité Technique de Montesoro à Bastia :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	TVA 8 %	MONTANT TTC
1 Démolitions, maçonnerie, sols durs, cloisonnement, doublage, étanchéité, aménagements des abords	SARL EGBTP	383 590,00	30 687,20	414 277,20
2 Charpente métallique, couverture bac acier	SA FUSELLA CM	221 812,00	17 744,96	239 556,96
3 Menuiseries bois et aluminium	MDL	31 110,00	2 488,80	33 598,80
4 Electricité	SCAE	94 994,80	7 599,58	102 594,38

5 Plomberie, chauffage, VMC	LECA	41 909,61	3 352,77	45 262,38
6 Peintures, finitions, sols souples, nettoyage	PRIM	64 993,50	5 199,48	70 192,98
TOTAL		838 409,91	67 072,79	905 482,70

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 10 juillet 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux de construction de la Maison du Lycéen et divers travaux de restructuration à la Cité Technique de Montesoro à Bastia.

I. Nature et étendue des besoins à satisfaire

1/ Bâtiment E (Internat) :

- Aménagement d'une Maison du Lycéen (internes et externes), par la restructuration du Centre Médico-social et une extension d'environ 150 m².
- Réaménagement du Centre Médico-social en lieu et place des bureaux d'orientation.

2/ C.D.I. :

- Restructuration de l'espace de documentation et de travail.
- Réaménagement de la salle des professeurs.
- Aménagement de bureaux « vie scolaire ».

3/ Bâtiment R (demi-pension) :

- Aménagement des locaux de repos et vestiaires pour les agents.

4/ Bâtiment F :

- Construction d'un préau dans la cour de récréation.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'équipe composée de Monsieur Pierre Louis GOTI mandataire de l'équipe GOTI, architecte et des BET SUDEQUIP et ATCO.SA.

Le contrôle technique sera assuré par la société SOCOTEC et la mission de coordination sécurité et protection de la santé par la société CGR.

II. Coût prévisionnel

Le coût global des travaux est estimé à 881 280,00 € TTC.

III. Procédure

La procédure adoptée est l'appel d'offres ouvert suivant les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Rappel des critères de jugement des offres :

- Valeur technique des prestations : 0,60
 - 0,20 : méthodologie
 - 0,20 : moyens humains
 - 0,20 : délais

appréciée au vu du mémoire technique remis par chaque candidat.

- Prix des prestations : 0,40

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux publications le lundi 19 novembre 2007 (avis n° 56/2007-CSU) et fixait au lundi 7 janvier 2008 à 16 heures la date limite de remise des offres. 10 enveloppes ont été enregistrées avant la date limite de remise des offres par le bureau du courrier. Le 8 janvier 2008, la Sous-direction des Constructions Scolaires et Universitaires a procédé à l'ouverture des premières enveloppes. La recevabilité des candidatures n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Après avoir procédé à l'ouverture des deuxièmes enveloppes contenant les offres des entreprises, la commission d'appel d'offres du 22 janvier 2008 a demandé à ce qu'il soit procédé :

- à l'analyse des lots 3 et 4,
- à une nouvelle consultation pour les lots 1, 2, 5 et 6 déclarés infructueux.

L'avis d'appel public à la concurrence n° 07/2008 CSU, a été envoyé à la publication le 21 février 2008. Il fixait au mardi 18 mars 2008 la date limite de réception des offres. 6 enveloppes ont été enregistrées avant la date limite de remise des offres par le bureau du courrier. Le 20 mars 2008, la Sous-direction des Constructions Scolaires et Universitaires a procédé à l'ouverture des premières enveloppes. La recevabilité des candidatures n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Après avoir procédé à l'ouverture des deuxièmes enveloppes contenant les offres des entreprises, la Commission d'Appel d'Offres du 16 avril 2008 a demandé à ce qu'il soit procédé :

- à l'analyse des lots 1 et 2,
- à une procédure négociée fermé pour les lots 5 et 6 déclarés infructueux.

Par courrier du 24 avril 2008 et sur la base du dossier initial les entreprises suivantes : lot 5 (SARL LECA) et lot 6 (BATI DECOR 2B, PRIM et ROSSI FRERES) ont été invitées à remettre une nouvelle offre pour le lundi 5 mai 2008.

Lors de la séance tenue le 3 juin 2008, au vu du rapport d'analyse de monsieur Pierre Louis GOTI, maître d'œuvre de l'opération, la commission d'appel d'offres a arrêté les classements comme suit :

Lot n° 1 - Démolitions, maçonneries, sols durs, cloisonnement, doublage, étanchéité, aménagement des abords

N° 1 - EGBTP

Lot n° 2 - Charpente métallique, couverture bac acier

N° 1 - FUSELLA

Lot n° 3 - Menuiseries bois et aluminium

N° 1 - MDL

N° 2 - SIGMA

Lot n° 4 - Electricité
 N° 1 SCAE
 N° 2 - SIGEC

Lot n° 5 - Plomberie, chauffage, VMC
 N° 1 - LECA

Lot n° 6 - Peinture, finitions, sols souples, nettoyage
 N° 1 - PRIM
 N° 2 - BATI DECOR

et a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises classées premières.

IV. Passation des Marchés

Les marchés sont passés avec les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	TVA 8 %	MONTANT TTC
1 Démolitions, maçonnerie, sols durs, cloisonnement, doublage, étanchéité, aménagement des abords	SARL EGBTP	383 590,00	30 687,20	414 277,20
2 Charpente métallique, couverture bac acier	SA FUSELLA CM	221 812,00	17 744,96	239 556,96
3 Menuiseries bois et aluminium	MDL	31 110,00	2 488,80	33 598,80
4 Electricité	SCAE	94 994,80	7 599,58	102 594,38
5 Plomberie, chauffage, VMC	LECA	41 909,61	3 352,77	45 262,38
6 Peintures, finitions, sols souples, nettoyage	PRIM	64 993,50	5 199,48	70 192,98
TOTAL		838 409,91	67 072,79	905 482,70

Le montant des marchés s'élève à **905 482,70 €**.

V. Planning prévisionnel

Le délai global d'exécution des travaux est de 7 mois à compter de la date de notification des marchés de travaux.

VI. Engagement du marché

Le bilan financier prévisionnel est arrêté au montant total de **1 050 000,00 euros**.

L'imputation de la dépense est à prendre sur les crédits ouverts au programme 4611 Constructions Scolaires (ligne 902/224/2317) du BP 2007 approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse n° 07/032 AC du 8 mars 2007 et du BP 2008 approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse n° 08/001 AC du 7 février 2008.

En application de l'article L. 4424.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés relatifs aux travaux de construction de la Maison du Lycéen et à divers travaux de restructuration à la Cité Technique de Montesoro à Bastia.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**CONSEIL EXECUTIF****###****CITE TECHNIQUE DE MONTESORO- BASTIA****CONSTRUCTION DE LA MAISON DU LYCEEN
ET DIVERS TRAVAUX DE RESTRUCTURATION****###****BILAN FINANCIER PREVISIONNEL****(JUN 2008)**

Maîtrise d'œuvre (cis OPC)	90 896,00 euros
Contrôle technique	9 328,80 euros
Coordination hygiène et sécurité de chantier	1 172,08 euros
Travaux attribués	905 482,70 euros
Aléas et révisions	43 120,42 euros
TOTAL	1 050 000,00 euros